

TARIFS DES PRESTATIONS

• VENTE IMMOBILIERE :

Honoraires à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente initial : 4% + 3 000 € TTC.

Facturation minimale 5 000 euros TTC.

Les frais de dossier sont fixés à 400 € TTC (compris dans les honoraires).

Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

• VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSION DE DROIT AU BAIL :

Honoraires à la charge du cessionnaire.

De 0 à 300 000 euros, nos honoraires sont de 7% HT. Au-delà de 300 000 euros, nos honoraires sont de 3% HT.

Facturation minimale 5 000 euros HT.

• LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION, OU A USAGE MIXTE, PROFESSIONNEL ET D'HABITATION, CONSTITUANT LA RESIDENCE PRINCIPALE DU PRENEUR :

• HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE REDACTION DU BAIL ET HONORAIRES DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

Un mois de loyer hors charges dans la limite de 15 € TTC/m² pour les zones très tendues, 13 € TTC/m² pour les zones tendues et 11 € TTC/m² pour le reste du territoire (dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée).

• HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE REDACTION DU BAIL ET HONORAIRES DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE :

Un mois de loyer hors charges dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée.

• LOCATION DE LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL :

Honoraires à la charge du preneur : Un mois de loyer hors charges.

• GESTION LOCATIVE :

Honoraires à la charge du propriétaire : 7% HT, soit 8,4% TTC calculés sur le montant du loyer hors charges.

• MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE :

Honoraires à la charge de l'acquéreur, calculés sur le prix de vente initial: 4% + 3 000 € TTC.

Facturation minimale 5 000 euros TTC.

Les frais de dossier sont fixés à 400 € TTC (compris dans les honoraires).

• MANDAT DE NEGOCIATION :

Négociation d'un prix de vente (ou de location d'un local à usage professionnel ou commercial), pour le compte de l'acquéreur ou du locataire = 3% TTC du prix initial, à la charge du demandeur, limité à 50% de la baisse de prix.

• VENTE EN VIAGER :

15% TTC du prix de vente initial, à la charge du vendeur.

Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation).

• AVIS DE VALEUR ECRIT : 180 € TTC à la charge du demandeur.

Les pourcentages s'entendent TTC sur le prix initial de mise en vente. Lorsqu'ils sont à la charge de l'acquéreur, ils s'entendent sur le prix initial de présentation du bien honoraires inclus.

Tarifs en vigueur au 01 janvier 2020 (taux de TVA : 20%)

	HT	TTC
HONORAIRES DE GESTION COURANTE A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	7 % Des sommes encaissées	8,40 % Des sommes encaissées
HONORAIRES COMPLEMENTAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
Représenter le mandat ou le faire représenter aux Assemblées Générales des copropriétaires dans la mesure où le mandataire n'assume pas les fonctions de syndic de la copropriété à laquelle appartient le bien géré ; le représenter auprès des associations de locataires	50 € / heure	60 € / heure
Clôture de compte propriétaire	50 € / heure	60 € / heure
Rédiger et remplir toute demande de subvention notamment auprès de l'ANAH	1% HT du montant des travaux TTC	
	Minimum 60 €	Minimum 72 €
Etablissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers (par an)	Forfait pour l'ensemble des lots d'un propriétaire	
	40 €	48 €
Suivi administratif, technique et financier des travaux (réparations, rénovation, reconstruction, changement de distribution, etc...)	Pour les travaux d'un montant supérieur à	
	600 €	720 €
Définir les travaux à réaliser, Passer les devis et marchés avec tous les architectes, entrepreneurs et artisans, Commander, surveiller et réceptionner les travaux, régler toutes les factures ou mémoires, Prendre des photographies, requérir les plans cadastraux, Demander l'autorisation administrative (déclaration de travaux ou permis de construire)	5 % HT du montant des travaux TTC 2 % HT du montant des travaux TTC si présence d'un maître d'œuvre ou architecte	
En cas de sinistre (intervention auprès des compagnies d'assurance, représentation aux expertises). Suivi de procédure contentieuse et/ou constitution du dossier pour l'avocat	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
	50 € / heure	60 € / heure
HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE REDACTION DE BAIL (POUR LES LOCATIONS REGIS PAR LA LOI DU 6 JUILLET 1989) ET HONORAIRES DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE A LA CHARGE DU LOCATAIRE	Un mois de loyer hors charges dans la limite de 15€ TTC/m ² pour les zones très tendues, 13 € TTC/m ² pour les zones tendues et 11 € TTC/m ² pour le reste du territoire (dont 3 € TTC/m ² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)	
HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE REDACTION DE BAIL (POUR LES LOCATIONS REGIS PAR LA LOI DU 6 JUILLET 1989) ET HONORAIRES DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	Un mois de loyer hors charges dont 3 € TTC/m ² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée	
HONORAIRES D'ENTREMISE, DE NEGOCIATION ET DE PUBLICITE A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	200 € / TTC	
Autres baux :	HT	TTC
Pour les garages, box et parkings A LA CHARGE DU LOCATAIRE	Forfait par lot	
	75 €	90 €
Pour les garages, box et parkings A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	Forfait par lot	
	75 €	90 €
Pour les locaux industriels, commerciaux et professionnels A LA CHARGE DU LOCATAIRE	Un mois de loyer hors charges	
Pour les locaux industriels, commerciaux et professionnels A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	Un mois de loyer hors charges	
Pour l'avenant au bail, honoraires de constitution du dossier et de rédaction de bail A LA CHARGE DU LOCATAIRE	166,67 €	200 €
GARANTIES DES LOYERS IMPAYES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	% TTC des sommes encaissées annuellement	
Pack SERENITE : Pack confort + Garanties des loyers impayés (GLI) : impayés, protection juridique, détériorations immobilières, défenses et recours	2,80 %	